



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
5^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 29 mai 2017 AU BSP à 19h00**

ORDRE DU JOUR

1. **Présentation technique du projet de voie d'évitement du centre du village d'Hauterive et d'une voie de circulation dans les hauts de Saint-Blaise par le bureau AJS ingénieurs civils SA**
2. **PV No 4 du 27 mars 2017**
3. **Rapport de gestion et examen des comptes 2016**
4. **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif aux résultats de l'étude pour une rationalisation des bâtiments scolaires, préscolaires et parascolaires**
5. **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général sur le Réseau d'Activité Physique et de Sport (RAPS) pour l'année 2016**
6. **Nomination du bureau – président(e), vice-président(e), secrétaire – du Conseil général pour la période 2017-2018**
7. **Motions et interpellations**
8. **Communications du Conseil communal**
9. **Questions – divers**

M. Wintgens, président du Conseil général ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux conseillers généraux, au public ainsi qu'à la presse.

Présents : 29

Excusés : 2

Absents : 0

Majorité : 15

CC : au complet

1. Présentation technique du projet de voie d'évitement du centre du village d'Hauterive et d'une voie de circulation dans les hauts de Saint-Blaise par le bureau AJS ingénieurs civils SA

M. Wenger, CC indique qu'en raison de l'intensité du trafic dans le centre du village et particulièrement à la rue des Chasse-Peines, le CC a estimé qu'il était de son devoir de chercher une solution et d'obtenir une meilleure sécurité pour l'ensemble des usagers.

Le CC est parti d'un constat simple, avec la circulation liée au développement des quartiers du nord du village d'Hauterive, le développement important des hauts de Saint-Blaise ainsi que l'accès au Centre Sportif, la rue des Chasse-Peines n'est plus du tout adaptée aux conditions de circulation et de sécurité.

Suite aux diverses discussions entre l'exécutif et en collaboration avec les autorités de Saint-Blaise, l'étude a pu aller de l'avant pour le projet de voie d'évitement ainsi que l'analyse de la circulation des hauts de Saint-Blaise.

En automne 2015, le CC a appris que le projet pouvait éventuellement bénéficier de subventions fédérales et cantonales dans le cadre des projets d'agglomération. Dès lors, les autorités cantonales ont demandé de déposer le projet jusqu'à la fin de l'année 2015 avec l'exigence d'un dossier complet jusqu'au 31 janvier 2016. Les exigences étaient telles que le bureau d'ingénieur a dû adapter le dossier, déposé dans les délais auprès du RUN (Réseau Urbain Neuchâtelois).

Les coûts de l'étude s'élèvent globalement à CHF 151'079.45 avec une répartition équitable entre les deux communes (CHF 75'539.75 pour Hauterive).

Ce montant a été réparti en fonction des travaux effectués dans le cadre des compétences financière du Conseil communal.

2013 : CHF 9'214.20

2014 : CHF 32'318.30

2016 : CHF 34'007.25

Estimation du coût du projet : env. CHF 11'000'000.-

Le Conseil communal reconnaît qu'il aurait dû en informer le Conseil général et s'en excuse, mais le Conseil communal pense avoir agi dans l'intérêt des habitants du village.

M. Wenger passe la parole à M. Jeanneret (bureau AJS) qui présentera le projet déposé. Le projet permettra d'amener les transports publics dans le haut du village.

Le Conseil communal est en négociation avec la ville de Neuchâtel afin d'amener un plus petit bus qui passerait de la Coudre, par le Chemin de l'Abbaye et la

Marnière pour redescendre au Centre du village et ainsi desservir le haut du village, ceci serait une solution intermédiaire.

M. Jeanneret, ingénieur AJS, Neuchâtel présente l'étude de faisabilité du projet de contournement du Centre d'Hauterive reprise et adaptée sur la base du projet datant de 1976.

Une vision globale de la circulation a été établie en tenant compte des aménagements et des pentes que l'on rencontre sur le terrain. Les alignements sanctionnés en 1991 ont permis une telle étude. Il fait remarquer que la rue des Chasse-Peines, avec l'augmentation constante du trafic par les usagers provenant non seulement d'Hauterive mais également de Saint-Blaise n'est plus adaptée. Ce constat a permis à Hauterive de s'approcher de Saint-Blaise afin de trouver des solutions et trouver un financement commun. A noter que l'étude permet également à Saint-Blaise de développer le projet du quartier des Chaudrons.

Le tronçon partira du carrefour de la rte du Brel et de la Croix d'Or (parking actuel de l'Auberge) pour arriver à Plan-Jeu (Centre sportif).

La route d'évitement sera un tronçon avec un tracé prévu en trois parties ; en trémie, à ciel ouvert et en tunnel.

La route d'évitement permettrait de rejoindre la route cantonale située vers le Villaret en précisant que les routes actuelles de Saint-Blaise seraient élargies et aménagées en conséquence (consolidation et reconstruction des murs de vignes).

Le projet de phase finale a été intégré dans le projet d'agglomération RUN et répond aux critères avec un coût estimé à CHF 11'000'000.- hors taxes. Il a aussi l'adhésion de la Commune de Saint-Blaise, qui participerait également à l'investissement vu qu'elle en retire également un bénéfice.

Suite à la présentation du projet, s'en suivent quelques questions notamment sur différentes illustrations. A noter que la route sur certains tronçons ne peut pas être élargie en raison de la protection de murs de vignes et que plus la route est élargie et plus il y a de danger. Il faut essayer le plus possible de contenir et maintenir la largeur pour des questions de coût et de sécurité.

M. Célio demande des précisions quant à la mobilité douce dans le tunnel.

M. Jeanneret indique que les piétons, les poussettes et les cyclistes ne vont pas être dirigés dans le tunnel. Les cyclistes seront tolérés mais tout les autres mobilités douces seront déviées vers le centre du village (qui sera libéré du trafic).

M. Brander fait remarquer que CHF 11'000'000.- est une somme conséquente et demande si d'autres réflexions ont été faites !

Il pose quelques questions :

1) Y-a-t-il eu d'autres possibilités étudiées (ex. rte à sens unique montante de la rue des Chasse-Peines ? ou une diminution de la vitesse du haut du village (ex. zone 20 km/h) ?

2) L'arrivée du tunnel (carrefour) va engendrer un trafic conséquent le long de la rte du quartier du Verger l'Ecuyer. Une étude a-t-elle été faite sur le nombre de véhicule passant à cet endroit si le quartier des Chaudrons (St.-Blaise) se construit ?

3) Etude du bruit a-t-elle été menée jusqu'au bout notamment sur l'amélioration technique des fenêtres (proximité de la route)

4) Quel est le montant de la subvention partielle du RUN ? y-a-t-il déjà une estimation ?

5) A quelle hauteur St.-Blaise sera d'accord d'invertir en ce qui concerne la subvention partielle ?

M. Jeanneret répond aux différentes questions :

-Tous projets d'infrastructures doivent répondre à l'ordonnance fédérale concernant le bruit (des règles strictes doivent être appliquées). Une pose de revêtement phono absorbant est actuellement applicable.

- Des estimations du trafic ont été faites sans tenir compte du développement du quartier des Chaudrons car d'autres zones dans ce secteur peuvent être développées en habitat. Une vision globale du trafic a été prise en compte par une estimation que nous a transmise les spécialistes « bruit » !

- La faisabilité du projet fait partie de l'étude de 1976 qui parlait d'un tunnel en déchargeant le centre du village et ensuite une extension avec un tunnel plus long.

M. Wenger, CC tient à préciser qu'en 2014 une étude de trafic à 20km/h (déjà étudié en 2004 et pas retenue par le Conseil général) a été faite par un ingénieur, ainsi qu'un sens unique (pas retenu par le canton). Les gens roulent plus vite dans une rue à sens unique.

M. Jeanneret précise que les CHF 11'000'000.- (hors taxes) comprennent également les aménagements routiers dans les hauts de St.-Blaise et la réalisation du giratoire et pas seulement le tunnel.

M. Wenger, CC indique que la subvention, pouvant aller jusqu'à 30%, sera connue au plus tôt vers 2020, 2021. Il en va de même pour le fond FORTA.

M. Célio demande si actuellement une fourchette est prévue pour l'augmentation du coût ?

M. Jeanneret donne une fourchette de plus ou moins 20%.

Mme Muriset demande s'il y a besoin d'expropriation pour certains propriétaires ?

M. Jeanneret indique qu'une procédure d'emprise provisoire est prévue et ensuite le terrain sera remis à disposition le propriétaire. La vigne sera redonnée aux exploitants.

M. Wenger, CC précise que deux parcelles seront concernées. Des négociations avec les propriétaires interviendront au moment venu.

M. Brander demande si une synergie a été trouvée avec le nouveau propriétaire de la parcelle sur laquelle le tronçon est prévu ?

M. Barben indique qu'il est prématuré de donner des informations. Le nouveau propriétaire était conscient des alignements du tunnel lors de l'achat de la parcelle. Il ne peut pas faire opposition aux alignements qui sont sanctionnés.

M. Brander demande si la route va desservir le futur projet ?

M. Barben indique que c'est une possibilité.

Mme Bill demande si une solution de sécurité est prévue en cas de grandes manifestations au Centre sportif.

M. Jeanneret indique que rien n'est prévu pour l'instant étant donné que nous sommes dans une étude de faisabilité de la réalisation d'un tunnel. Tous les cas ne peuvent pas être étudiés à ce stade de l'étude.

M. Brander demande quelles sont les prochaines étapes de réflexions ?

M. Wenger, CC précise qu'actuellement le projet ne va subir aucune modification, nous attendons les réponses de la Confédération et du canton.

Plus de questions, l'assemblée prend congé de M. Jeanneret en le remerciant de sa présentation.

2. PV No 4 du 27 mars 2017

Vote : accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Rapport de gestion et examen des comptes 2016

M. Barben, président CC fait un rapide tour des activités de l'année écoulée.

M. Peluso, CC, présente le rapport.

S'en suivent quelques questions des membres du Conseil général dont les réponses du Conseil communal ont données satisfaction.

M. Mauri, Commission financière

La commission financière s'est réunie le 08 mai 2017. Elle a posé différentes questions auxquelles le Conseil communal a répondu à la satisfaction des membres de la commission. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité les comptes de l'exercice 2016.

M. Evrard, groupe PLR

Le groupe PLR s'est réuni le 23 mai 2017 et a accepté les comptes à l'unanimité des membres présents.

M. Berset, groupe Les Verts libéraux

Les Verts libéraux se sont réunis le 24 mai 2017. Ils remercient le Conseil communal ainsi que les employés communaux pour l'excellent travail fourni et acceptent les comptes de l'exercice 2016.

Mme Bill, groupe PS

Le groupe a donné un préavis favorable à l'unanimité.

M. Grieve, groupe Les Verts

Le groupe des Verts s'est réuni le 24 mai 2017, il remercie pour le travail accompli. Il approuve à l'unanimité les comptes 2016.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité

4. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif aux résultats de l'étude pour une rationalisation des bâtiments scolaires, préscolaires et parascolaires

M. Zeller, CC présente le rapport

M. Berset souhaite une précision sur la variante 1. Le coût d'un bâtiment provisoire est-il prévu dans l'étude ?

M. Zeller, CC indique que dans les 3 variantes il y a un montant de CHF 750'000.- prévu pour des bâtiments provisoires.

M. Brander demande si une réflexion a été faite sur des bâtiments modulaires en bois. Des salles de classes qui peuvent évoluer en capacité sont des solutions efficaces et pas forcément bon marché, mais du même coût que la construction d'un nouveau complexe scolaire. Ceci permet d'éviter du provisoire car ces containers sont fabriqués en atelier et mis en place en quelques jours. Pour lui il y a plusieurs pistes à étudier.

M. Zeller, CC précise que pour l'instant l'étude est au stade de pré-planification. D'autres variantes pourront être examinées plus tard. Il indique également que dans le rapport, il y a un planning où il est indiqué qu'un concours d'architecture est prévu en 2019-2020, c'est à ce moment-là que les architectes pourront proposer différentes variantes.

M. Brander pense qu'un cahier des charges peut être fait en amont afin de diriger les architectes dans un certain sens.

M. Zeller précise qu'un cahier des charges est prévu en été 2018 – printemps 2019. Le Conseil communal sera épaulé par un bureau d'architecte.

M. Berset demande des précisions quant aux subventions cantonales qui ne seront plus attribuées dès 2018.

M. Zeller indique que les comptes doivent être rendus jusqu'à la fin 2018 pour pouvoir bénéficier des subventions cantonales, ce qui est impossible pour le projet en discussion.

M. Brander demande un ordre de grandeur des subventions.

M. Zeller précise qu'il s'agit d'env 20% sur la nouvelle construction mais pas sur les rénovations, assainissement, réparations etc.

M. Brander fait remarquer que c'est la variante 1 qui est clairement mise en valeur. Il fait remarquer qu'un parking de 1,1 millions vient se rajouter à la variante mais se demande si une réflexion a été faite pour le parking qui se situe en face du collège qui selon lui est sous-utilisé actuellement.

M. Zeller, CC indique qu'une réflexion a été faite et que c'est pour cette raison que le montant n'a pas été mis dans les CHF 15'000'000.- car il y a une idée de projet pour le STPA. C'est pour cette raison qu'un parking souterrain est en discussion. Il tient à préciser que la Commune reste propriétaire des bâtiments. l'EORÉN nous loue les locaux dont le montant est calculé en fonction des m2 utilisés.

M. Evrard demande si comme la première variante est clairement mise en valeur, la Commune se dirige directement dans cette direction ?

M. Zeller indique que pour l'instant c'est la variante qui est la plus favorable mais le crédit d'étude était destiné à étudier trois variantes.

M. Celio demande si le Conseil général sera appelé à donner son avis sur les différentes variantes ? Il indique également qu'il serait souhaitable que les Conseillers généraux puissent avoir accès aux dossiers techniques.

M. Zeller, CC répond en indiquant qu'un groupe de travail va être créé. Ce dernier rapportera au Conseil communal ses réflexions. Les autres commissions rapporteront au Conseil général leurs commentaires.

Mme Burri Perret-Gentil demande s'il y a de la pierre d'Hauterive sous la colline où se trouve l'école des Jardillets.

M. Zeller indique que c'est encore inconnu et que des sondages devront être effectués en temps voulu. Il indique également que le terrain qui se trouve juste à côté du nouveau collège où actuellement il y a une petite cahute va être racheté par la Commune et fera partie du collège.

M. Brander demande des précisions quant au caractère historique de l'ancien collège. Il se demande si le degré de protection a été vérifié et à quel degré il est estimé.

M. Zeller prend note pour la future commission de construction.

M. Begert demande qui fera partie de la future commission.

M. Zeller indique que 11 personnes sont prévues dans la commission composée de représentants du Conseil communal, Conseil général (partis politiques), de l'EORÉN, d'une personne du service technique, de l'APEH, de la Souris verte et du bureau d'architecte.

M. Begert pense qu'il serait préférable de chercher dans les partis des personnes très compétentes dans le domaine.

M. Zeller approuve et précise que cette commission sera importante !

M. Evrard demande des précisions quant au planning. Dès 2020, la demande de crédit pour le projet retenu engendrerait une demande de dérogation au frein à

l'endettement. Y-a-t-il une limite ou un pourcentage pour la demande de dérogation ?

M. Peluso informe qu'aucun plafond n'est indiqué selon l'interprétation et la compréhension de la nouvelle loi sur les finances.

M. Amstutz fait remarquer qu'Unimail est un bel exemple d'architecture d'intégration d'un vieux bâtiment avec un agrandissement plus contemporain.

M. Mauri se demande quel est le projet que la Commune va privilégier étant donné qu'actuellement deux grands projets (la voie d'évitement et complexe scolaire) sont à l'étude ?

M. Peluso indique qu'actuellement il n'est pas possible de décider en quelle année la demande de dérogation sera actionnée étant donné que l'on parle d'un projet dont nous n'aurons pas de plus amples renseignements avant 2020.

M. Barben tient à préciser que l'état du collège est dans une telle situation actuellement qu'il faudra de toute façon dans les dix années à venir dépenser 10 à 15 millions.

M. Agerba fait remarquer qu'à un moment donné, il faudra mettre des priorités et savoir ce que l'on peut investir pour la Commune. Il rappelle que l'Etat ne tient pas toujours ses promesses quant aux subventions. On parle ici d'un investissement total de CHF 25'000'000.- (montant comprenant tous les projets).

M. Zeller précise que la commune devra mettre des priorités sur les projets mais là on parle d'investissements d'ici 4 ans et qu'il faut commencer certaines études bien avant.

M. Agerba tient à préciser qu'il n'est pas négatif aux projets. Il rend simplement attentif que l'on parle actuellement d'investissements énormes.

Mme Villena pense que la priorité pour elle, c'est l'école car elle s'est retrouvée confrontée avec sa fille (qui ne pouvait plus se déplacer suite à un accident) à devoir la porter dans les escaliers jusqu'au nouveau collège. Actuellement il n'est pas possible d'accéder aux personnes à mobilité réduite.

M. Peluso précise qu'actuellement on parle d'idées et de projets mais rien n'est concret. Les deux seuls projets concrets, sont des projets modestes qui sont en route depuis plusieurs années, pouvant faire partie de cette législature. Ces projets seront présentés lors d'une prochaine séance (PGEE, terrain synthétique). Le rôle du Conseil communal est de prévoir et d'avancer dans les projets.

M. Brander fait remarquer que chaque étude de projet coûte et il se demande, finalement, ce que l'on peut investir pour notre commune.

5. Rapport d'information du Conseil communal au conseil général sur le Réseau d'Activité Physique et de Sport (RAPS) pour l'année 2016

Mme Steiger Burgos, CC présente le rapport

6. Nomination du bureau – président(e), vice-président(e), secrétaire – du Conseil général pour la période 2017 – 2018

Suite aux deux propositions pour le poste de secrétaire, Mme Bill (PS) et M. Begert (les Verts), une votation à bulletin secret est demandée. Finalement après discussion, M. Begert laisse volontiers la place à Mme Bill. Le bureau se composera des personnes suivantes :

Président(e)	M. Zürcher (PLR)
Vice-président :	M. Amstutz (PLR)
Secrétaire :	Mme Bill (PS)

7. Motions et interpellations

néant

8. Communications du Conseil communal

Composition du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2017

Président :	M. Thomas Zeller
Vice-président :	M. Jean Wenger
Secrétaire :	Mme Steiger Burgos
Vice-secrétaire :	M. Antonio Peluso

Mme Steiger Burgos informe que deux nouveaux bancs sont installés à la plage d'Hauterive offerts par l'Emulation.

Les panneaux solaires ont été installés sur la façade Sud du Centre sportif et sont en fonction depuis fin mars 2017.

Suite au tragique accident au port de la Neuveville, la Commune a demandé un bilan et un inventaire de l'état actuel de l'installation du système électrique du port. Ceci permettra de définir la gestion de la maintenance des installations à long terme. En ce qui concerne la législation, un contrôle électrique portuaire doit être effectué tous les 5 ans par un organisme indépendant (selon l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT)). Le dernier contrôle pour Hauterive a été fait en 2014, ceci concerne les installations communales.

Un courrier aux navigateurs sera envoyé ces prochaines semaines afin de les rendre attentifs sur l'utilisation de matériel adapté et conforme.

M. Peluso précise que le terrain jouxtant l'école que la Commune veut acquérir est un dossier ouvert depuis 2011. Le Conseil général avait accepté l'achat en 2013 pour un montant de CHF 35'000.-. Comme le propriétaire est décédé entre temps, la recherche des héritiers se faisant à Madagascar était périlleuse et a pris du temps.

Finalement après 4 ans d'efforts, la conclusion de la transaction immobilière est à bout touchant.

Il fait remarquer à l'assemblée qu'il est étonné et déçu que le référendum lancé pour le rejet du report de l'harmonisation des impôts des frontaliers, dont la commune a tout à gagner, n'ait, à ce jour, pas été signé par plus de membres du Conseil général.

6. Questions - divers

M. Brander demande quelle est la surface en m², du terrain jouxtant le bâtiment de l'école que la Commune va acquérir?

M. Peluso indique que la parcelle est de 89 m²

M. Begert demande si un reboisement est prévu suite à l'attaque des castors.

Mme Steiger Burgos rappelle que la zone naturelle du port concerne le canton, c'est eux qui décident de la façon dont ils doivent intervenir, des discussions avec ces derniers ont déjà eu lieu.

M. Agerba demande une nouvelle fois quand les piquets situés au carrefour de la ruelle des Fins et chemin des Jardillets seront peints afin de les rendre plus visibles.

M. Zeller répond que les piquets sont coloriés en gris et sont réfléchissants la nuit. Ils sont actuellement dans les normes, mais va se renseigner pour voir si une solution plus visible peut être faite

M. Berset souhaite savoir ce qu'il advient du radeau au port ?

Mme Steiger Burgos indique qu'il sera installé ces prochains jours.

M. Wintgens tient à préciser pourquoi certains Conseillers généraux n'avaient pas signé le référendum. La position officielle du parti socialiste au niveau cantonal est de dire qu'il y a une certaine solidarité et pas seulement un slogan. Pour le parti socialiste cantonal il y a effectivement un problème de répartition des péréquations, y compris des impôts frontaliers, c'est un problème global et c'est l'ensemble qui doit être réétudié. Il se doit de prendre en compte la position du parti socialiste cantonal.

Mme Villena Egas-Sagne demande que la petite colline des Jardillets soit mieux éclairée !

Le Conseil communal prend note.

Mme Llach fait remarquer que la forêt en dessus du chemin du Buis est dans un état catastrophique et se demande ce qui s'est passé ?

M. Wenger explique qu'il s'agit d'une maladie et que des contacts avec l'ingénieur forestier sont en cours pour trouver une solution.

M. Zürcher fait la lecture du courrier reçu de Mme Poulsen concernant les descentes à vélo dans la forêt de Chaumont et son mécontentement

La séance est levée à 22H00

**La rédactrice
Manuella Sarret**

Le Président : La Secrétaire :

Patrice Zürcher Carole Bill